



CONVOCATION

Conseil Municipal de Cléon

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à la séance du Conseil Municipal qui se déroulera en mairie le :

Jeudi 21 mars 2024 à 18 heures 30
Salle des Actes – Hôtel de ville de Cléon

L'ordre du jour de ce Conseil Municipal comporte les questions suivantes :

- Désignation du secrétaire de séance.

Vous voudrez bien trouver ci-après l'ordre du jour des délibérations :

- N°01.03.2024.16 : Délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Modification des alinéas 3 et 20 de la délibération n°05.08.2021.21 du 06 juin 2021 – Ajout des alinéas 29, 30 et 31 suite à la nouvelle version en vigueur depuis le 23 février 2022 – Autorisation.
- N°02.03.2024.17 : Fiscalité Directe Locale – Taux d'imposition 2024.
- N°03.03.2024.18 : Budget Primitif Ville de l'exercice 2024 – Adoption.
- N°04.03.2024.19 : Autorisation de programme – modification n°22-2024.
- N°05.03.2024.20 : Subventions Administration Générale 2024.
- N°06.03.2024.21 : Subventions 2024 - Santé Inclusion.
- N°07.03.2024.22 : Avenant à la convention d'objectifs annuelle avec l'Association « La Comédie Errante » - Autorisation.
- N°08.03.2024.23 : Subventions Culture 2024.
- N°09.03.2024.24 : Subvention d'équipement 2024 octroyée à l'Association « La Traverse ».

- N°10.03.2024.25 : Subvention Sports 2024.
- N°11.03.2024.26 : Subvention d'équipement 2024 octroyée au club de boxe « Scorpion Team ».
- N°12.03.2024.27 : Subvention Education 2024.
- N°13.03.2024.28 : Subvention Jeunesse – Politique de la Ville 2024.
- N°14.03.2024.29 : Antenne Contrat d'Engagement Jeunes de la Mission Locale sur le territoire communal – année 2024 – Subvention de fonctionnement.
- N°15.03.2024.30 : Subvention exceptionnelle auprès du Comité de Défense de l'Environnement (C.O.D.E.F).
- N°16.03.2024.31 : Reprise en régie municipale des accueils périscolaires et extrascolaires à destination des enfants âgés de 3 à 11 ans et du Centre Social gérés par l'Association « Le Sillage » – Changement de mode de gestion – Autorisation.

Comptant sur votre présence, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Fait à Cléon, le 13 mars 2024

Le Maire,

Frédéric MARCHE



